



Chaînes de Services et d'Amitié asbl

48, rue de Stembert – 4800 VERVIERS

N° d'entreprise obligatoire : 0.414.134.966

087/35.14.65. – info@csav.be

Compte : BE47 7765 9927 4080

www.csav.be

Asbl reconnue et subsidiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Projet d'Accueil des camps C.S.A.

Projet Pédagogique (P.P.)

L'ASBL Chaînes de Services et d'Amitié organise chaque été plusieurs séjours de vacances à la mer, à Bredene, ainsi qu'en Ardennes, à Wavreumont. Ces séjours s'adressent à des enfants âgés de 6 à 12 ans, issus de familles défavorisées de l'arrondissement de Verviers, qui ne bénéficient généralement d'aucune autre opportunité de partir en vacances. L'objectif est d'offrir à ces enfants un temps de détente, de découverte et de partage, dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Un mot qui fait rêver : des VACANCES !

C'est offrir un encadrement éducatif de qualité, des activités variées et des loisirs bien réels, loin des écrans et des mondes virtuels. C'est lui donner l'occasion de découvrir d'autres horizons, de s'émerveiller, de jouer, de rire et de grandir.

C'est aussi apprendre à vivre en communauté, à partager, à respecter l'autre et à développer le goût des rencontres.



1. Historique institutionnel :

Les Chaînes de Services et d'Amitié (C.S.A.) sont fondées en 1968 par sœur Madeleine Beaucarne, arrivée de Bruxelles, avec pour objectif de mobiliser des jeunes bénévoles de 14 à 25 ans afin de répondre à des problématiques sociales telles que l'isolement des personnes âgées ou les difficultés scolaires des enfants, tout en formant ces jeunes à l'engagement solidaire. Après un premier séjour de vacances en 1970, le mouvement devient une ASBL en 1974. Il se structure progressivement, obtient un local en 1979 et engage son premier travailleur social. Les années suivantes marquent une phase d'expansion avec l'acquisition de locaux, l'ouverture d'une maison de camps à la côte belge et l'augmentation du nombre de permanents et de volontaires.

À partir des années 1990, l'ASBL développe de nouveaux projets : bibliothèque jeunesse, aide scolaire, atelier ludique et groupe d'alphabétisation, tout en intervenant dans plusieurs quartiers pour soutenir les familles fragilisées. Des réorganisations ont lieu à partir de 2007, avec le regroupement des écoles de devoirs et l'arrêt de certaines activités faute de moyens ou de participation suffisante. En 2015, le groupe des aînées est également stoppé, permettant de recentrer les ressources humaines sur les animations destinées aux enfants, tout en poursuivant la mission sociale initiale de l'association.

2. Les objectifs pédagogiques :

Les CSA organisent des séjours de vacances pour des enfants de 6 à 12 ans afin de favoriser la découverte au sens large, l'expérimentation et le développement de l'autonomie des enfants. Enfin, ces séjours encouragent l'ouverture aux autres et contribuent au bonheur et à l'épanouissement des enfants. Les séjours de vacances de l'ASBL poursuivent des objectifs de détente et d'apprentissage à deux niveaux.

Pour l'enfant :

- **Offrir aux enfants un temps de vacances favorisant le bien-être et la découverte**

Le séjour de 10 jours, organisé à la mer ou en Ardenne, permet aux enfants de vivre un moment de rupture avec leur quotidien. Dans un environnement différent de leur cadre de vie habituel, ils peuvent se détendre, profiter du grand air et participer à des activités variées favorisant la découverte et le plaisir de vivre des vacances. L'organisation de camps à thème permet de structurer le séjour autour d'un fil conducteur qui stimule l'imaginaire et encourage l'implication des enfants dans les différentes activités proposées.

- **Favoriser le développement personnel et l'autonomie**

Le séjour constitue pour certains enfants une première expérience de séparation temporaire avec leur famille. L'équipe d'animation veille à accompagner chaque enfant dans cette étape en proposant un cadre sécurisant, rassurant et bienveillant. Pendant le camp, l'enfant est intégré dans une équipe de 5 - 6 enfants avec plusieurs animateurs qui l'accompagnent en veillant au cadre et peuvent le rassurer et l'aider si nécessaire.

La vie quotidienne au camp encourage progressivement l'autonomie des enfants : ils apprennent à gérer leurs affaires personnelles, à respecter les règles d'hygiène et à participer à l'organisation de la vie collective. En effet, les animateurs prévoient des moments communs de tâches (rangement, aide au service, organisation et rangement du matériel). Ces apprentissages contribuent au sens des responsabilités et de la capacité d'adaptation à un nouvel environnement et de prendre confiance en soi.

- **Développer les compétences et la créativité à travers des activités variées**

Le programme d'activités associe loisirs, apprentissages et créativité. Les enfants participent à des jeux d'équipe, des promenades, des animations en intérieur et en plein air, ainsi qu'à des ateliers d'expression (chant, théâtre) et à des activités de bricolage ou culinaires. Lors des balades, lorsque les enfants passent devant un monument ou un lieu particulier, les animateurs prennent le temps d'en expliquer brièvement l'histoire ou la signification de manière adaptée à leur âge. Ces activités favorisent la créativité, l'esprit d'initiative et l'expression personnelle. Des temps libres sont également prévus afin de laisser place à l'imagination et aux envies des enfants.

Le programme comprend aussi des activités visant à faire découvrir différentes cultures, comme des soirées cinéma, des journées thématiques, des lectures de contes, des ateliers d'invention d'histoires ou des animations musicales permettant d'explorer des rythmes et des traditions du monde, offrant ainsi une approche ludique de la diversité culturelle.

Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité

La vie en groupe pendant le séjour permet aux enfants d'expérimenter le vivre-ensemble à travers le partage des activités, des repas, des temps de détente et des veillées. Le camp constitue un espace de rencontre entre enfants issus de différents quartiers ou horizons. Les animateurs veillent à instaurer un climat basé sur le respect, la solidarité, la bienveillance et l'écoute afin de favoriser l'intégration et la participation de chacun au sein du groupe.



Pour les animateurs volontaires :

- **Prendre conscience des réalités d'un milieu précarisé :**

L'expérience d'animation au sein des camp C.S.A. permet aux animateurs de prendre conscience des réalités sociales que peuvent vivre certains enfants et familles. Cette rencontre avec des publics issus de milieux différents favorise le développement de l'empathie, de la solidarité et du respect des différences. Les animateurs sont amenés à adopter une posture éducative attentive et bienveillante, en veillant au bien-être de chaque enfant et en favorisant un climat de respect.

- **Développer son sens des responsabilités au sein d'un groupe :**

L'encadrement d'un groupe d'enfants nécessite une implication active dans la vie du séjour. Les animateurs participent à l'organisation et à l'animation des activités, tout en veillant à la sécurité physique et affective des enfants. Le travail en équipe et la gestion du groupe permettent de développer le sens des responsabilités, la capacité à prendre des initiatives et l'attention portée aux besoins des enfants.

- **Renforcer les compétences en animation et en gestion de groupe :**

Le séjour constitue un espace d'apprentissage et d'expérimentation pour les animateurs. Ils ont l'occasion de développer leurs compétences en animation, en créativité et en organisation d'activités adaptées à l'âge et aux besoins des enfants. Cette expérience leur permet également d'acquérir des compétences en gestion de groupe, en prévention et en gestion des conflits, ainsi qu'en organisation pratique et logistique du séjour.

- **Favoriser les échanges et l'apprentissage mutuel :**

La vie en camp favorise les rencontres et les échanges, tant entre animateurs qu'avec les enfants. Le partage d'expériences, la collaboration et les moments de réflexion collective entre animateurs permettent de renforcer la cohésion de l'équipe, de développer des pratiques éducatives communes et de favoriser l'apprentissage mutuel. Plusieurs réunions de préparation entre animateurs sont organisées en amont des camps CSA. Elles permettent non seulement de mieux se connaître, mais aussi de planifier les activités et d'anticiper les besoins des enfants, contribuant ainsi à une organisation plus fluide et à une expérience enrichissante pour tous.



3. Les moyens

3.1 L'infrastructure et son aménagement/équipement :

« Un Toit pour l'Amitié » à Bredene

La maison « Un Toit pour l'Amitié » offre un cadre d'accueil chaleureux, fonctionnel et sécurisé pour l'organisation de nos séjours. L'ASBL Chaînes de Services et d'Amitié est propriétaire du bâtiment

depuis 1990. Des travaux de rénovation et d'amélioration y sont régulièrement réalisés afin de garantir des conditions d'accueil adaptées et conformes aux normes de sécurité. Une partie de ces aménagements a notamment été rendue possible grâce au soutien de la Fondation Roi Baudouin. Le bâtiment fait l'objet d'un contrôle annuel réalisé par l'inspection incendie.

Le rez-de-chaussée comprend un hall d'entrée, un séjour servant également de réfectoire, une cuisine collective entièrement équipée ainsi qu'une arrière-cuisine utilisée comme espace de stockage pour le matériel d'intendance. On y trouve également un espace sanitaire composé de cinq douches, quatre éviers et trois WC, ainsi qu'une machine à laver et un séchoir. À l'arrière du bâtiment, une cour et un local de rangement permettent de stocker le matériel et les jeux utilisés durant le séjour.

Les espaces de nuit sont répartis sur deux étages. Le premier étage dispose de quatre chambres équipées de lits superposés, d'une salle de bains et de deux WC. Le deuxième étage comprend deux chambres supplémentaires avec lits superposés ainsi qu'un grenier pouvant servir d'espace de rangement.

Un voisin assure la gestion pratique des lieux (remise des clés, accueil des groupes à l'arrivée et vérification lors du départ) et reste disponible en cas de besoin pendant la durée du séjour.

La maison est située dans une rue résidentielle calme, à proximité immédiate de la plage. Celle-ci est accessible à quelques centaines de mètres par une passerelle sécurisée menant aux dunes. Une plaine de jeux et un terrain de football se trouvent également à proximité, offrant de nombreuses possibilités d'activités extérieures.



La localisation en bord de mer constitue une expérience particulièrement marquante pour les enfants. Pour certains d'entre eux, il s'agit d'une première découverte du littoral belge. La proximité de la plage permet de profiter du sable, des vagues dans un cadre sécurisé, favorisant la découverte, l'émerveillement et les moments de détente en plein air.

« Un monde à Part » à Wavreumont (Stavelot)

Le gîte utilisé pour le séjour est géré et entretenu par une ASBL indépendante et fait l'objet d'un contrôle annuel réalisé par l'inspection incendie afin de garantir la sécurité des occupants.

Le bâtiment, de plain-pied, est organisé de manière fonctionnelle. Il comprend un hall d'entrée et un grand sas séparant les espaces de vie des espaces de repos.

Espaces de vie

- **Partie jour** : pièce principale servant de réfectoire et de lieu de rassemblement pour les activités collectives, cuisine collective entièrement équipée et espace de rangement pour le matériel.
- **Partie nuit** : dortoir de 18 places avec lits superposés, chambre de 4 places, chambre de 2 places, cinq douches communes, une douche individuelle, quatre éviers et trois WC. Un local de rangement, une machine à laver et un séchoir permettent la gestion du linge.

Environnement extérieur

Le gîte est situé à l'écart de la route et dispose d'une grande prairie favorisant les jeux et activités en plein air en toute sécurité. La proximité d'une forêt offre un cadre propice aux promenades, aux activités d'orientation et à la découverte de la nature.

Cet environnement garantit un cadre sécurisant, stimulant et adapté aux besoins des enfants pour des activités variées et enrichissantes.



3.2 Le matériel mis à disposition des enfants :

L'équipe des Chaînes de Services et d'Amitié joue un rôle central dans la préparation et l'organisation du matériel pour les séjours. Elle supervise le rangement, vérifie que tout le matériel nécessaire est disponible et s'assure que chaque équipe d'animation récupère ses affaires avant le départ, afin que chaque séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Pour les quatre séjours, le matériel est soigneusement réparti et comprend plusieurs catégories :

- **Alimentation et vivres** : plusieurs caisses contiennent des produits récoltés lors des opérations « Arc-En-Ciel » et « Verviers ma Ville Solidaire ». On y trouve des pâtes, du riz, des légumes en conserve, des bonbons et d'autres denrées non périssables. Les produits frais sont achetés sur place, en partie grâce au soutien financier de l'ONE, ce qui permet de compléter l'approvisionnement et de garantir une alimentation variée et équilibrée pour les enfants.
- **Pharmacie et soins** : Une trousse complète est prévue pour répondre aux besoins essentiels de santé pendant le séjour. Elle contient des produits pour les petites blessures, des shampoings anti-poux, des crèmes solaires, ainsi que des accessoires d'hygiène comme le savon, les brosses à dents et les serviettes. Un médecin généraliste de chez nous est référent et pourra donner un avis informatif, en conseillant de consulter un médecin si nécessaire.

- **Foulards d'identification** : l'équipe reçoit des foulards avec le logo C.S.A., afin de faciliter la reconnaissance. Chaque enfant reçoit un foulard aux couleurs de son équipe, renforçant l'esprit de groupe et le sentiment d'appartenance.

Le gîte de Bredene est équipé de jeux d'extérieur (ballons, cordes à sauter, cerceaux), de matériel pour les ateliers créatifs et manuels, de livres et de jeux de société. L'équipe peut demander des éléments supplémentaires en fonction du programme prévu afin de répondre aux besoins pédagogiques et ludiques des enfants. Pour le gîte « Un Monde à Part » à Wavreumont, qui ne dispose pas de tout le matériel, l'équipe des CSA prévoit un apport complémentaire de jeux et d'outils pédagogiques afin d'assurer la qualité des activités.

Cette organisation rigoureuse garantit un cadre sécurisé, structuré et enrichissant pour les enfants, tout en permettant aux animateurs de mener leurs activités dans de bonnes conditions avec le matériel adapté.



3.3 Les activités et les temps libres

La journée au camp C.S.A. est conçue pour allier amusement, apprentissage et vie en collectivité, dans un rythme structuré et sécurisant pour les enfants.

Matinée

La journée commence par un réveil en musique, souvent en lien avec le thème du jour ou du séjour. Les enfants disposent ensuite d'un temps pour se préparer avant le petit-déjeuner, servi généralement vers 8h30-9h.

Un temps de tâches communes suit le repas, incluant la vaisselle, le nettoyage du réfectoire, de la cour et des sanitaires. Un rassemblement collectif permet ensuite d'annoncer les activités prévues pour la matinée. Selon le lieu et le programme, celles-ci peuvent inclure :

- petits jeux à la plage ou à la plaine (Bredene),
- jeux dans la prairie (Wavreumont),
- ateliers créatifs ou manuels,
- balades en cuistax ou en vélo.



Après-midi

Après le repas de midi, un temps de repos ou de sieste permet aux enfants de récupérer. L'après-midi est généralement consacré à un grand jeu thématique favorisant l'amusement, la créativité, l'esprit d'équipe, l'entraide et la découverte de ses capacités. Ce temps se termine par le goûter.

À Bredene, le goûter est suivi de la baignade dans la mer du Nord, organisée en toute sécurité, avec le port de brassards pour les enfants qui en ont besoin, et en dehors des heures de forte affluence et de chaleur. Avant le souper, les enfants prennent leur douche.



Soirée

La journée se clôture par une veillée ou une activité du soir, telle que des chants, des contes, des jeux déguisés ou des animations thématiques (type « casino » ou « Fort Boyard »). La soirée se termine par une chanson douce ou une histoire, afin de favoriser un coucher calme et apaisé.

Bien entendu, les activités et les horaires sont adaptés en fonction de l'âge des enfants et peuvent donc varier d'un séjour à l'autre. La météo constitue un facteur important et peut amener les équipes à réorganiser le programme ou à proposer des activités alternatives selon les conditions du jour.

Des temps libres sont prévus à différents moments : le matin à la plaine, sur le sable ou dans la prairie, après les repas, ou encore en attendant qu'un autre groupe termine son activité. Ces moments permettent aux enfants de se détendre, de jouer librement et de renforcer les liens entre eux.

Par ailleurs, un temps de parole et d'écoute est organisé, notamment pendant que d'autres groupes prennent leur douche. Ces moments favorisent le dialogue, l'expression des émotions et le suivi individuel de chaque enfant (voir plus bas : les évaluations).



4. Le départ et le retour

4.1 La réunion de parents avant le camp :

La réunion de parents constitue une étape importante dans la préparation du camp. Elle permet de créer un lien de confiance entre les familles et les animateurs, de présenter aux enfants et à leurs

parents le déroulement du séjour, et de répondre aux éventuelles inquiétudes. L'objectif est de garantir la sécurité, le bien-être et la participation active de chaque enfant, tout en rassurant les enfants et les parents qui pourraient être stressés ou inquiets avant le départ. Cette rencontre favorise un climat de sérénité et de confiance, permettant à chacun de se sentir prêt à vivre pleinement l'expérience du camp.

4.2 Le départ :

L'équipe du séjour se réunit à l'avance, généralement dans les locaux des Chaînes de Services et d'Amitié à Verviers, pour un rappel des points essentiels concernant la journée et l'ensemble du séjour. Après ce moment de concertation, une camionnette est chargée avec les bagages des animateurs (et plus tard ceux des enfants), les vivres, les décors, la pharmacie et le matériel divers.

Le départ et l'accueil des enfants (16 pour Wavreumont et 24 pour Bredene) ont lieu vers 12h30 à la gare de Verviers, un peu plus tard pour Wavreumont. Les tâches sont réparties entre les membres de l'équipe : accueil des familles, prise des présences, collecte des documents d'identité, surveillance des enfants, chargement des valises, etc.

Le premier grand rassemblement avec les enfants et les parents se fait sur le quai de la gare. Il permet de présenter l'équipe d'animation, d'expliquer le thème du camp, de rappeler les grands principes du déroulement du séjour, de partager l'expérience et le bénévolat des animateurs, ainsi que de présenter la page Facebook « Vacances C.S.A. ». Les dernières questions des parents et des enfants sont également abordées à ce moment.

Pour Bredene, les enfants prennent le train jusqu'à la gare d'Ostende. Le trajet est souvent l'occasion de faire connaissance entre enfants et animateurs, et de commencer à ressentir la magie des vacances. Une première balade est généralement prévue entre la gare et la maison à Bredene. Selon le programme et la météo, le groupe peut emprunter la navette gratuite toutes les 15 minutes, puis marcher le long de la plage, ce qui peut sembler interminable tant l'impatience est grande. Pour les plus petits ou par mauvais temps, le groupe peut prendre le tram.

Pour Wavreumont, le transport se fait par chauffeurs bénévoles, qui conduisent les enfants, leurs bagages et le matériel nécessaire jusqu'au gîte. Ce trajet est aussi une première occasion de rencontres et échanges entre les enfants et l'équipe d'animation, dans une atmosphère conviviale et détendue.



4.3 Le retour :

Dès l'avant-dernier jour, le groupe commence à préparer le départ, en rangeant les valises et la maison. Ces moments participatifs ne sont pas seulement pratiques : ils permettent aux enfants de développer leur sens des responsabilités, de contribuer à la vie collective et d'apprendre l'importance de l'organisation et du rangement dans un cadre ludique. Le programme précis de rangement et de

nettoyage varie selon le séjour, mais un canevas détaillé a été élaboré pour guider les équipes et assurer que chaque tâche soit bien accomplie.

Pour Bredene, le retour se fait en train, tandis qu'à Wavreumont, ce sont les chauffeurs bénévoles qui assurent le trajet de retour jusqu'à Verviers, tout comme pour l'aller. Ces trajets offrent une dernière occasion d'échanger, de rire et de se souvenir des moments passés ensemble, renforçant ainsi les liens créés au cours du séjour.

Pour clôturer le séjour, certains groupes préparent une petite danse ou animation à présenter aux familles à l'arrivée à Verviers. Chaque enfant repart avec la tête pleine de souvenirs et de moments partagés, emportant au moins une photo souvenir et, surtout, le sentiment d'avoir vécu une expérience enrichissante sur les plans social, éducatif et personnel, fidèle aux objectifs des C.S.A. : offrir des vacances accessibles, valorisantes et mémorables pour tous les enfants, quelle que soit leur situation.

5. Les repas :

Habituellement, 2 à 4 personnes s'occupent de l'intendance d'un séjour, en fonction du nombre d'enfants présents (16 ou 24). Leur rôle est essentiel pour garantir que les enfants bénéficient de repas équilibrés, variés et adaptés à leur santé tout au long du séjour.

Chaque repas est soigneusement préparé. Les produits frais sont privilégiés lors des achats sur place, que ce soit en hypermarché ou au marché local. Chaque jour, les enfants reçoivent également un fruit en collation ou en dessert.

L'équipe d'intendance élabore les menus à l'avance, en tenant compte des denrées issues des récoltes dont bénéficie l'association, tout en respectant les horaires des repas. Elle veille également à prendre en considération les régimes alimentaires spécifiques et les éventuelles allergies de chaque enfant, afin que tous puissent manger sainement, sans risque, et dans le respect de leurs habitudes culturelles.



Les repas sont un moment collectif et convivial : même si les enfants sont assis en petites équipes pour faciliter le service, tout le monde attend ensemble avant de commencer à manger. Les enfants sont également invités à aller aux toilettes et à se laver les mains, en particulier les plus jeunes, pour apprendre les bonnes pratiques d'hygiène.



Un goûter est prévu tous les jours vers 16h après les activités de l'après-midi. Le programme du camp inclut parfois des ateliers cuisine, au cours desquels les enfants participent activement à la préparation de recettes simples et gourmandes : mousse au chocolat, cookies, crêpes, mousse de saumon, gâteaux d'anniversaire, etc. Ces ateliers permettent à la fois d'apprendre des gestes culinaires et de comprendre l'importance de bien se nourrir.

Enfin, l'équipe d'intendance est informée la veille de tout repas en pique-nique, prévu lors des sorties à la journée, afin de préparer des menus équilibrés et adaptés au transport et aux activités extérieures.

Ainsi, l'intendance veille à ce que chaque enfant bénéficie de repas sains, équilibrés et gourmands, essentiels pour son bien-être, son énergie et son épanouissement pendant le séjour et tout cela dans le respect de chacun.

6. Les partenaires

Les premiers partenaires des C.S.A. restent naturellement les enfants et leurs parents, puisque le bien-être, l'épanouissement et l'amusement des enfants sont au cœur de toutes nos actions. Pour l'organisation des inscriptions et la prise en charge financière, l'équipe des C.S.A. collabore étroitement avec différents services sociaux, tant du quartier que de l'extérieur, tels que les C.P.A.S., S.A.J./S.P.J., mutuelles, maisons médicales, S.A.S.E., internats ou autres institutions.

Ces collaborations permettent de garantir que chaque enfant puisse bénéficier d'un séjour, quelle que soit sa situation. Certaines structures apportent également un soutien financier récurrent, réévalué chaque année sur base d'un dossier de demande. Parmi elles, on compte l'ONE, la Fondation Roi Baudouin ou encore certains clubs et services locaux. Les entreprises de la région verviétoise sont parfois sollicitées par les équipes pour offrir un « coup de pouce » aux séjours : cela peut prendre la forme de cadeaux ou gadgets pour les activités et veillées, d'alimentation, du prêt de véhicules ou encore de réductions sur du matériel ou des services.

À Bredene, les commerces locaux participent également au soutien des C.S.A. D'année en année, une véritable relation de confiance et de collaboration s'est installée avec les commerçants du quartier. Parmi eux, le libraire du coin de la rue et le loueur de vélos et cuistax sont devenus des figures incontournables des vacances. Ainsi, les partenaires des C.S.A. jouent un rôle essentiel, en permettant à chaque séjour de se dérouler dans les meilleures conditions et de rester accessible à tous les enfants.



7. Les enfants

7.1 Répartition des places dans les 4 séjours :

Au total, les séjours des C.S.A. offrent 88 places : 24 enfants par séjour pour Bredene (3 séjours) et 16 enfants pour Wavreumont (1 séjour).

L'équipe des C.S.A. organise les rencontres avec les familles dans les bureaux de l'association, de mars à juin, afin de déterminer, en accord avec les parents, le séjour le plus adapté pour chaque enfant. Plusieurs critères sont pris en compte : l'âge, l'année scolaire, la maturité, l'évaluation des séjours

précédents, le nombre de places disponibles, les contraintes de dates pour la famille, ainsi que l'équilibre filles/garçons au sein des groupes.

Au début de la période d'inscription, la priorité est accordée aux enfants déjà inscrits aux C.S.A. (séjours précédents, école de devoirs, animations) ainsi qu'aux familles résidant dans le quartier. Ensuite, les inscriptions sont ouvertes à toutes les familles de l'arrondissement de Verviers. Pour les enfants présents tout au long de l'année, les animateurs permanents référents réaliseront une évaluation. Celle-ci permettra de mieux comprendre le comportement de l'enfant lors de l'école de devoirs et la manière dont il est perçu par les animateurs.

Lors du rendez-vous, un dossier d'inscription est complété. Il contient des informations importantes sur l'enfant : situation familiale, état de santé, comportement, et tout élément utile pour permettre à l'équipe d'animation d'offrir un séjour sûr, adapté et enrichissant pour chaque participant.

7.2 Formation de petites équipes pour la durée du séjour :

Une fois les inscriptions terminées, le responsable de camp et ses animateurs forment généralement quatre équipes de six enfants, accompagnées de deux à trois animateurs référents, avec lesquelles chaque enfant va évoluer durant le séjour. À Bredene, on organise souvent deux équipes de garçons et deux équipes de filles, en tenant compte des âges, des fratries (afin que frères et sœurs ne soient pas dans la même équipe pour favoriser d'autres amitiés) ainsi que du comportement ou des évaluations des séjours précédents. Les compositions peuvent être ajustées en cours de séjour selon les besoins. Chaque équipe reçoit une couleur et un foulard assorti, renforçant la visibilité du groupe et l'identification des enfants à leur équipe. À Wavreumont, le fait que le bâtiment comporte un seul dortoir réduit la visibilité et la présence marquée des équipes.



7.3 La participation des enfants :

Les enfants prennent une part active tant dans les animations que dans la vie collective. Les tâches du quotidien, comme aider à la vaisselle, participer au rangement ou au nettoyage, ainsi que la gestion de leurs effets personnels, constituent de véritables occasions d'apprentissage de la vie en groupe et du sens des responsabilités.

En ce qui concerne les activités, les enfants sont encouragés à exprimer leurs idées et à contribuer à leur conception. Les animateurs élaborent le planning tout en s'appuyant sur les A.L.S. (Activités Libres

Semi-guidées), qui permettent d'encadrer et de sécuriser les enfants, renforçant ainsi leur implication. Des boîtes aux lettres sont également mises à leur disposition afin qu'ils puissent partager leur ressenti. Dans certains camps, des journées complètes leur sont dédiées, leur donnant l'opportunité de choisir les activités et de participer aux prises de décision. Par ailleurs, leurs centres d'intérêt, recueillis lors de l'inscription, aident à orienter le programme proposé par les animateurs volontaires.

La créativité est encouragée à travers différentes formes d'expression artistique telles que le théâtre, le chant, le grimage ou encore les visites culturelles. Ces activités s'inscrivent dans des pédagogies actives qui placent les enfants au cœur de leurs apprentissages.

Chaque enfant est accueilli sans distinction ni discrimination, dans le respect du Code de Qualité. L'inscription prend en compte plusieurs critères, tels que l'ordre d'arrivée, l'âge, le lieu de domicile et l'absence d'autres possibilités de vacances. Les enfants à besoins spécifiques bénéficient d'un suivi assuré par l'équipe des CSA, qui soutient l'équipe d'animation et adapte le projet si nécessaire. Elle peut également orienter vers d'autres stages plus appropriés, tout en veillant à éviter toute forme d'exclusion.

8. L'évaluation :

Pendant le séjour

Il s'agit d'un moment d'auto-évaluation pour les enfants, généralement en fin de journée, souvent après la douche. C'est un temps d'échange privilégié où l'enfant peut partager ses impressions sur sa journée, ce qu'il a apprécié ou ce qu'il souhaite améliorer. L'animateur peut alors encourager, valoriser et conseiller l'enfant pour que son séjour se déroule au mieux. Ce moment peut être personnalisé et décoré en lien avec le thème des vacances pour le rendre encore plus ludique et engageant.

Après le séjour

Les référents de chaque séjour rédigent un compte rendu à destination de l'équipe des CSA afin de conserver une trace de la participation de l'enfant et du déroulement de son séjour, utile pour les séjours futurs et éventuellement pour la famille. En cas d'évolution notable, positive ou négative, ou de difficultés importantes rencontrées avec l'enfant, ces informations sont également communiquées à l'équipe des CSA. Si nécessaire, un échange peut avoir lieu après le camp afin de discuter de la situation de l'enfant. Le dialogue entre l'équipe d'animateurs volontaires, la coordinatrice des CSA et la famille reste essentiel pour assurer un suivi adapté et cohérent.

9. Les règles de vie et création de la charte :

Vivre en groupe implique la mise en place de règles adaptées à l'âge des enfants et au contexte du camp. Celles-ci évoluent dans un dialogue constant tout au long du séjour et peuvent être ajustées si nécessaire. Les animateurs expliquent clairement ce qui est « négociable » et « non négociable », tout en insistant dès le départ sur des principes essentiels : s'écouter, être poli, respecter les autres et les consignes, être solidaire, partager, prendre soin du matériel, manger proprement et participer aux tâches quotidiennes. Au fil du camp, les enfants se familiarisent progressivement avec ces règles, que les animateurs répètent au besoin pour qu'elles soient bien intégrées.

9.1. Construction des règles

Dans certains camps, le début du séjour, souvent la première matinée, est consacré à un temps d'échange structuré entre les animateurs et les enfants. L'objectif de ce moment est de co-construire les règles de vie du camp. Les animateurs commencent par recueillir les idées des enfants, puis les notent sur un support visible. Pour rendre cette démarche plus concrète et ludique, ils utilisent des

images et des mots-clés imprimés, que les enfants viennent placer eux-mêmes sur le support. Pour finir, le groupe relit collectivement la charte, chaque enfant prenant la parole pour lire un point à haute voix. Cette démarche se conclut par la signature de la charte par tous les participants, enfants et animateurs, ce qui formalise l'engagement de chacun et renforce le sentiment de responsabilité partagée.

Dans d'autres camps, la création des règles se fait davantage par des activités artistiques et créatives. Les enfants réalisent des affiches ou des panneaux illustrant les règles, qu'ils exposent ensuite de manière visible dans les espaces communs du camp. Cette approche favorise la participation active et permet à chaque enfant de s'approprier les règles à travers la créativité.

Pour les enfants plus âgés ou déjà habitués au camp, le cadre est différent. La plupart d'entre eux connaissent déjà les règles et savent comment se comporter, ce qui réduit la nécessité d'un support visuel. Toutefois, lorsqu'il y a des nouveaux arrivants, les règles sont rappelées oralement ou expliquées par les pairs, garantissant que tous les enfants disposent des mêmes repères pour vivre ensemble.

Dans de nombreux camps, la charte n'est pas seulement affichée dans des lieux de passage comme le réfectoire, mais des rappels visuels supplémentaires sont mis en place. À Bredene, par exemple, des dessins ont été affichés afin de limiter le bruit et les comportements brusques, combinant signal visuel et prévention.

Ainsi, la mise en place des règles dans les camps combine à la fois l'expression des enfants, l'appropriation ludique et créative, la répétition orale et le support visuel, afin de garantir un cadre sécurisé et harmonieux pour tous.

Voici un exemple de charte rédigée collectivement par les enfants lors d'un camp :



Chaque camp possède ses propres règles de fonctionnement, mais une volonté d'harmonisation est mise en place afin que les enfants, dès leur plus jeune âge, retrouvent les mêmes repères, valeurs et règles de vie dans l'ensemble des camps auxquels ils participent.

9.2 Respect des règles

Chaque jour, un enfant est récompensé par le « maillot jaune », qui souligne un comportement irréprochable, le respect des règles et des animateurs, ainsi que sa participation et son esprit d'encouragement envers les camarades. Il porte le maillot pendant toute la journée, jusqu'à ce qu'un

autre enfant soit désigné au rassemblement suivant. Le « maillot de la progression » peut également être attribué pour valoriser un enfant ayant montré une amélioration par rapport aux jours précédents, afin de l'encourager à poursuivre ses efforts.

Lorsqu'un enfant ne respecte pas une règle de vie, les animateurs privilégient avant tout le dialogue et la compréhension de la situation. Ils prennent le temps d'identifier les causes du comportement (fatigue, frustration, incompréhension de la consigne, difficulté relationnelle...) afin d'adapter leur intervention de manière juste et constructive.

Si les difficultés persistent, un accompagnement individualisé peut être mis en place. Les animateurs peuvent alors co-construire avec l'enfant une forme de « contrat » ou de charte personnalisée, précisant de manière concrète et progressive les comportements attendus. Ce cadre peut prendre la forme d'un défi ou d'un engagement à tenir sur une période déterminée, permettant à l'enfant de se fixer des objectifs atteignables et de valoriser ses progrès.

Dans certaines situations, des mesures éducatives peuvent être mises en place. Celles-ci ne sont pas considérées comme des sanctions punitives, mais comme des leviers favorisant la responsabilisation et la réparation. Par exemple, l'enfant peut être invité à accomplir une tâche utile pour le groupe, comme aider en cuisine, participer à la vaisselle ou encore contribuer au rangement du matériel. Ces actions visent à encourager une prise de conscience, tout en maintenant une dynamique positive.

D'autres réponses éducatives peuvent également être envisagées, en fonction des besoins de l'enfant et de la situation : un temps de pause ou de retrait temporaire peut lui être proposé afin de lui permettre de se calmer et de retrouver un état émotionnel favorable au dialogue ; une discussion individuelle avec un animateur peut être organisée pour revenir sur les faits et réfléchir ensemble à des solutions ; lorsqu'un autre enfant a été affecté, une démarche de réparation peut être encouragée, comme présenter des excuses ou poser un geste réparateur afin de restaurer la relation ; enfin, les animateurs veillent à valoriser les efforts et les comportements positifs, en mettant l'accent sur le renforcement positif plutôt que sur les écarts.

10. Le respect des rythmes

Chaque enfant suit son propre rythme, influencé par son âge, sa personnalité et ses intérêts. Au-delà du respect des horaires, l'équipe d'animation veille à s'adapter aux besoins du groupe et de chacun : réveil plus tardif, prolongation du temps de repos ou adaptation du programme en cas de fatigue, maladie ou besoin spécifique. Le temps de sieste est respecté comme moment de calme, sans être obligatoire pour ceux qui n'en ont pas besoin. La nuit, au moins un animateur reste présent dans chaque chambre par équipe, assurant la sécurité et la disponibilité pour tout enfant qui se réveillerait.

11. Les relations avec les parents / tuteurs

Les premiers contacts avec les parents/ tuteurs ont lieu lors de l'inscription, auprès de l'équipe permanente des CSA. À cette occasion, les familles reçoivent toutes les informations nécessaires et peuvent poser leurs questions. Les données administratives essentielles sont encodées (coordonnées, situation familiale, fiche médicale, autorisations parentales, etc.), et le dossier est validé par la signature du parent responsable/tuteur, qui reçoit une confirmation d'inscription ainsi que les modalités de paiement. Un mois avant le départ, les informations pratiques (horaires, matériel à emporter, rappel du paiement) sont transmises aux familles par courrier ou par voie électronique.

Pendant le séjour, lorsque le bureau des C.S.A. n'est pas accessible (week-end, congés, etc.), le numéro de GSM du membre du Conseil d'Administration responsable des camps est indiqué sur le répondeur de l'association pour les urgences. Une page Facebook intitulée « Vacances CSA » permet également aux parents de suivre les nouvelles du séjour. Aucune photo montrant les visages des enfants ne sera

publiée afin de garantir leur sécurité. Les enfants ont la possibilité d'envoyer une carte postale à la personne de leur choix, souvent dans le cadre d'une activité organisée. En cas de problème important ou pour toute précision nécessaire, le responsable du séjour peut contacter directement les parents via les informations du dossier d'inscription.

12. L'encadrement

12.1 Le recrutement du coordinateur et des animateurs :

Le recrutement des nouveaux animateurs se fait souvent par le bouche-à-oreille via les animateurs déjà présents. Pour compléter la relève, un membre de l'équipe permanente se rend également dans les écoles afin de recruter de nouveaux animateurs.

Le coordinateur du séjour, appelé « chef de camp », est généralement un animateur expérimenté ayant déjà participé à plusieurs camps et possédant des connaissances acquises par l'expérience, les études ou la profession. Certaines équipes choisissent d'avoir deux coordinateurs afin de combiner leurs compétences et d'assurer une vision plus complète de l'organisation du séjour.



12.2 La qualification des encadrants et la composition d'une équipe :

Chaque équipe doit comporter un coordinateur (breveté ou équivalent) et au moins deux animateurs qualifiés. Avant leur premier séjour, chaque animateur ou intendant signe une convention de volontariat valable un an et renouvelable tacitement. Chaque année, un dossier de subvention est transmis à l'ONE, conforme aux normes du décret, incluant la liste des présences des enfants et des animateurs avec leurs qualifications, ainsi que le relevé des infrastructures.

12.3 La préparation de l'accueil :

L'organisation du programme d'activités de chaque séjour nécessite la mise en place de plusieurs réunions de préparation. Selon qu'il s'agisse d'une nouvelle équipe ou d'une équipe expérimentée, la coordination peut se faire lors de réunions en présentiel ou par échanges de mails. Ces temps de préparation permettent de répartir les rôles, de définir un thème ainsi que les personnages à incarner, et de prévoir le matériel...

13. La connaissance du Projet d'Accueil et les formalités administratives

Les formalités administratives, telles que les conventions de volontariat, la farde du responsable de séjour ou encore le Projet d'Accueil, sont préparées en collaboration entre la coordinatrice, l'administrateur en charge des séjours et les chefs de camp.

Les dossiers des enfants sont ensuite transmis aux responsables de séjour, qui veillent à relayer aux animateurs volontaires toutes les informations pertinentes lorsque cela s'avère nécessaire. Chaque année, des réunions sont organisées, rassemblant principalement l'administrateur et les chefs de camp, afin de rappeler les points essentiels, répondre aux questions et accompagner les équipes dans la préparation des séjours. Si besoin, l'administrateur en charge des camps peut également solliciter le soutien des autres membres du Conseil d'Administration.

Depuis 2020, une journée de formation est proposée à tous les volontaires. Elle permet de partager les expériences, d'approfondir des thématiques liées à l'encadrement des enfants et de s'approprier les valeurs que les CSA souhaitent promouvoir. Centrée sur le projet pédagogique des camps, cette journée constitue le socle des animations et guide l'organisation des activités prévues durant le séjour. Elle offre également un temps privilégié pour faire le point sur le fonctionnement des équipes, évaluer les pratiques mises en place et partager de nouvelles idées afin d'améliorer l'organisation et la qualité des séjours.

L'organisation de ces journées a toutefois été fortement perturbée par la crise du COVID-19, qui a limité les rencontres en présentiel et la dynamique collective. Depuis 2023, elles ont pu être mises en place de manière régulière et structurée et font désormais pleinement partie de la préparation des camps, permettant aux volontaires de mieux se connaître, de se coordonner et de renforcer la cohérence des pratiques éducatives, tout en restant fidèles aux valeurs portées par les CSA.

Enfin, le Projet Pédagogique est porté à la connaissance de tous via un document disponible dans la farde et sur le site internet des CSA (www.csav.be), garantissant ainsi que l'ensemble des acteurs du camp puissent s'y référer facilement.

14. L'accompagnement de terrain :

Différents outils sont mis en place pour soutenir et orienter les animateurs : réunions d'équipe, farde du chef de camp et ses documents de référence, ainsi que des guides issus d'organisations extérieures (mouvements de jeunesse, centres de formation, ONE, campagne Yapaka, etc.). L'association développe également progressivement ses propres supports, destinés soit à l'ensemble des équipes, soit de manière plus spécifique selon les fonctions (responsables, animateurs ou intendants).

15. L'évaluation :

À l'issue du séjour, les animateurs complètent en équipe un questionnaire d'évaluation portant sur l'organisation et le déroulement du camp. Composé de questions ouvertes, semi-ouvertes et fermées, il vise à offrir un temps de recul et de réflexion, à identifier les points forts ainsi que les axes d'amélioration, et à préparer au mieux les camps de l'année suivante.

Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

Identification du Pouvoir Organisateur

ASBL Les Chaînes de Services et d'Amitié

Rue de Stembert, 48 à 4800 Verviers

087/35.14.65. - info@csav.be - www.csav.be

Responsables et personnes référentes pour les camps :

- ❖ Philippe MASSART, Président du Conseil d'Administration ;
- ❖ Dorian PLANCHON, Administrateur en charge des camps et responsable d'un camp;
- ❖ Maëlle PIRLET, coordinatrice de l'asbl à Verviers. – 087/35.14.65 – 0494/10.83.16

Lors des différents séjours, le numéro de contact pour les parents est celui des C.S.A. (087/35.14.65). Toutefois, si l'asbl est fermée pendant un séjour, le numéro d'urgence sera indiqué sur le répondeur de l'asbl. Ainsi, il y aura une personne de référence disponible, à savoir l'administrateur en charge des camps de vacances.

Synthèse du Projet Pédagogique :

Les CSA organisent des séjours pour les enfants de 6 à 12 ans, axés sur le bien-être, la découverte et l'autonomie, avec des activités variées et une vie en groupe. Ces camps leur permettent de s'amuser, de prendre confiance en eux et d'apprendre à vivre ensemble dans un cadre sécurisant. Pour les animateurs, c'est une expérience enrichissante pour prendre des responsabilités, développer leurs compétences et mieux comprendre certaines réalités sociales. Ces séjours favorisent aussi les échanges, la solidarité et l'apprentissage entre tous.

L'intendance, assurée par 2 à 4 personnes selon le nombre d'enfants, veille à proposer des repas variés, équilibrés et adaptés à chacun. Les menus sont préparés à l'avance avec des produits frais, en tenant compte des allergies et régimes particuliers, tout en respectant les règles d'hygiène. Les repas sont aussi des moments conviviaux qui favorisent la vie de groupe et les bonnes habitudes. Goûters, ateliers cuisine et pique-niques complètent le tout pour que les enfants mangent bien et aient l'énergie nécessaire pendant le séjour.

Vivre en groupe demande des règles adaptées à l'âge des enfants et au fonctionnement du camp, que l'on peut ajuster si nécessaire. Les animateurs expliquent ce qui est négociable ou non et insistent sur le respect, l'écoute, la solidarité, le partage et la participation. Ces règles sont rappelées régulièrement

pour que les enfants les comprennent et les intègrent peu à peu. Elles sont construites avec les enfants, ce qui renforce leur engagement, et une charte est ensuite créée à partir de ces règles co-construites

La préparation du programme d'activités passe par plusieurs réunions, en présentiel ou par échanges de mails selon l'expérience de l'équipe. Ces temps permettent d'organiser les rôles de chacun, de choisir le thème, ainsi que de planifier le matériel nécessaire, tout en laissant une place à la créativité et à l'initiative des enfants, qui participent à l'élaboration de leurs vacances.

La transmission du Projet Pédagogique

L'actualisation du Projet Pédagogique a fait l'objet d'une concertation entre différents acteurs concernés en 2025.

Le présent document complet « Projet d'Accueil des camps C.S.A. » sera à disposition des personnes demandeuses de l'obtenir.

L'équipe des CSA continue son travail d'information auprès des familles et elle fournit les principaux renseignements/documents qui résument les points décrits dans le Projet Pédagogique.

Ce dernier sera également disponible sur le site internet www.csav.be

Dates et lieux des activités

4 séjours sont organisés chaque année pendant les vacances d'été.

A titre d'exemple, ci-dessous, vous trouverez les séjours organisés pour cette année 2026.

À la mer, à BREDENE (Rozenlaan, 6 à 8450, BREDENE) :

- ❖ Du 10 au 19 juillet : pour les enfants entre 8 et 10 ans (24 enfants) ;
- ❖ Du 21 au 30 juillet : pour les enfants entre 10 et 12 ans (24 enfants) ;
- ❖ Du 31/07 au 07 août : pour les enfants entre 6 et 9 ans (24 enfants).

En Ardennes, à WAVREUMONT (Wavreumont, 10 à 4970, STAVELOT) :

- ❖ Du 08 au 15 août : pour les enfants de 9 à 12 ans (16 enfants) ;

L'équipe d'encadrement

L'ensemble de l'équipe se compose d'un coordinateur (breveté ou assimilé) et d'au moins deux animateurs qualifiés. Le coordinateur, par ses expériences, ses études et/ou sa profession, gère le séjour dans sa globalité (gestion de l'équipe d'animation/intendance, des enfants, du budget, ...). Les animateurs, quant à eux, sont responsables du bien-être et de l'amusement du groupe d'enfants qu'il leur est attribué. Chaque animateur/intendant signe une convention de volontariat avant le début de son premier séjour. Cette convention est valable un an et est renouvelable tacitement.

Les modalités d'inscription

L'équipe des CSA rencontre chaque famille lors d'un rendez-vous et remplit un dossier individuel d'inscription et de santé avec les parents de l'enfant à inscrire.

Une première information de relance des inscriptions est réalisée par un courrier/flyer destiné aux familles fréquentant déjà les C.S.A., dans les services sociaux du quartier ainsi que durant les réunions auxquelles les permanents participent (Plan de Cohésion Sociale, Groupe de Coordination Sociale Verviétois, Accueil Extra-scolaire, Reveral, ...) ou encore en se rendant dans les services tels que les Restos du Cœur, Téléservice, ...

Au mois de février : priorité (pendant 2 semaines) de pré-inscription donnée aux enfants déjà connus aux C.S.A. (école de devoirs, animations, camps de l'année précédente) ou habitant le quartier.

De mi-mars jusqu'à fin juin (même début juillet) : ouverture des pré-inscriptions à toutes les familles de Verviers et arrondissement de Verviers.

Le dossier d'inscription nécessite la connaissance de la santé de l'enfant, la mise en ordre mutuelle, les vaccins, le numéro de registre national et deux vignettes de mutuelle.

Organisation quotidienne

Une journée type de camp se déroule comme suit :

7h30 : lever des animateurs
8h00 : lever des enfants
8h30 : déjeuner
9h00 : tâches (vaisselle, sanitaires, chambres, réfectoire, ...)
10h00 : activité du matin
12h00 : dîner
13h00 : tâches et moment calme (ou sieste)
14h00 : activité de l'après-midi
16h00 : goûter
16h15 : plage (Bredene)/Temps libre (Wavreumont)
18h00 : douches pour certains
18h45 : souper
19h15 : tâches / douches pour les autres
20h00 : veillée
21h30 : extinction des feux
22h00 : réunion des animateurs

Départ du séjour :

Le départ pour Bredene et l'accueil des 24 enfants est prévu à 12h30 à la gare de Verviers. Pour Wavreumont, celui-ci a lieu un peu plus tard et se déroule aux C.S.A., rue de Stembert.

En cas de retard ou d'absence, le chef du camp tente de joindre la personne responsable de l'enfant afin d'en connaître la raison. Etant donné que le départ dépend des horaires de train, il est impossible pour le groupe d'attendre les enfants davantage (à savoir que le rendez-vous est donné plus ou moins une heure avant le départ). Pour Wavreumont, selon la situation, le chef de camp décidera s'il est possible d'attendre l'enfant ou non.

Dans tous les cas, la personne responsable est donc prévenue que le groupe démarre, elle est alors invitée à prendre contact avec les CSA pour discuter de l'évènement et des conséquences qui en découlent.

L'organisation des groupes

Au total, ce sont 4 séjours qui sont organisés :

- 3 séjours de 24 places chacun à Bredene
- 1 séjour de 16 places à Wavreumont

De manière générale, dans les séjours à Bredene, les enfants sont répartis selon les âges et les fratries en 2 équipes de 6 garçons et 2 équipes de 6 filles.

A Wavreumont, la notion d'équipes est moins présente. Les enfants forment un seul groupe car l'infrastructure

Le matériel à emporter par les enfants

Un mois avant le départ, les familles reçoivent une liste décrivant le nécessaire à emporter.

Nous spécifions que les objets de valeurs sont fortement déconseillés (bijoux, argent de poche). Les friandises sont à limiter, les GSM interdits.

Les règles de vie

De manière générale, les règles de vie évoluent dans un dialogue permanent pendant tout le séjour, elles ne sont pas figées et sont susceptibles de modifications en cas de besoin. Elles varient en fonction de l'âge des enfants mais aussi de la personne responsable du camp.

Pour chaque camp, les animateurs expliquent ce que sont les règles « négociables » et « non négociables ». Toutefois, dès le départ, les enfants sont fortement invités à : S'écouter, Être polis, Respecter les autres et les consignes, Être solidaires, Garder le matériel en bon état, Manger proprement, Participer aux tâches quotidiennes.

Construction des règles

Pour certains camps, au début du séjour (souvent, la première matinée du camp), les animateurs prévoient un temps de parole avec les enfants. Ce moment est consacré pour choisir, mettre en place des règles de vie, les enfants et les animateurs signent la charte.

Pour d'autres camps, les règles sont construites par l'intermédiaire d'affichettes réalisées par le biais d'ateliers créatifs.

Pour plusieurs camps, en plus d'afficher la charte dans le réfectoire, les animateurs affichent également le rappel des différents « pictogrammes ». Chaque camp dispose donc de ses propres règles, mais les camps visent une harmonisation basée sur les mêmes valeurs.

Les règles citées ci-dessus peuvent bien entendu être modifiées si elles ne conviennent plus à l'équipe d'animation. Après chaque séjour, les chefs de camp réunissent leur équipe afin d'évaluer la semaine qu'ils ont passée. Comme dit précédemment, lors de ce moment d'échange, les animateurs bénévoles discutent des différents enfants. Ils évaluent également leur fonctionnement, leur planning d'animation mais également leur gestion du budget. Une fois que les équipes ont toutes les informations nécessaires, le coordinateur du séjour les transmet à la coordinatrice et à l'administrateur en charge des camps lors d'une réunion au sein de l'asbl.

Respect des règles

Un enfant par jour est récompensé avec ce qu'on appelle le « maillot jaune ». Ce maillot signifie que l'enfant a eu un comportement irréprochable. Le « maillot de la progression » est également utilisé

afin de récompenser l'enfant qui a progressé par rapport aux jours précédents afin de l'encourager à continuer de la sorte.

En cas d'écart par rapport à une règle, les animateurs prennent le temps de comprendre pourquoi l'enfant ne respecte pas les règles. Parfois, si l'enfant a beaucoup de remarques, les animateurs font une nouvelle charte avec l'enfant concerné. Les animateurs et l'enfant réécrivent, en détail, tout ce qu'il faut faire pour mieux se comporter. Ils rédigent alors un pacte/défi pour une certaine durée.

Toutefois, il est vrai que pour certains enfants, il leur est parfois demandé d'accomplir une tâche pour la collectivité, notamment dans le but de les écarter momentanément du groupe et de leur permettre de réfléchir à leurs actes/paroles. Par exemple, ils apportent leur aide en cuisine (courses, éplucher les légumes, vaisselle, ...).

Durant les camps, les enfants ne sont pas punis s'ils commettent une faute ils doivent la réparer. Si un enfant est grossier avec un adulte ou un enfant, il est attendu de lui de réfléchir à son action, de comprendre en quoi elle est problématique et comment la corriger. S'il casse un objet que ce soit volontairement ou non il doit le remplacer en amenant quelque chose à la collectivité. Si, malgré plusieurs remarques un enfant garde le même comportement, il peut alors être mis en retrait momentanément. Par exemple, un enfant peut se retrouver à devoir aider les intendants dans leurs tâches quotidiennes. Le but étant que l'enfant reste encadré et non livré à lui-même.

Nos équipes d'animation sont réfléchies de tel sorte que si une situation exceptionnelle vient à se produire, un animateur peut se permettre de s'éloigner du groupe avec l'enfant qui nécessite de l'attention, sans pour autant perturber l'agencement de la journée.

En cas de dernier recours, les parents sont contactés afin de trouver une solution. Si cela n'est pas possible, il leur est demandé de venir chercher leurs fils/filles. A l'heure actuelle, cette situation ne s'est jamais produite.

En conclusion, il est nécessaire de préciser que nos animateurs sont des volontaires qui donnent de leur temps pour animer de nombreux enfants et qu'ils ne sont pas tous qualifiés.

La participation financière

Le prix demandé est de **80 euros par enfant et par séjour**.

La coordinatrice des CSA propose, si nécessaire, un étalement de paiement de la somme aux familles qui en font la demande. Un arrangement de paiement écrit est alors validé par les deux parties.

Lors de l'inscription, l'équipe de permanents rappelle également qu'après le séjour, un remboursement est possible par la mutuelle de la famille, via l'attestation « Stages de jeunes » et selon les modalités de l'assurance complémentaire.

Enfin, il existe des prises en charge spécifiques selon la situation : intervention complète ou en partie du CPAS, prise en charge du séjour par le S.A.J. ou le S.P.J., gestion financière en Maison d'accueil ou autres services sociaux.

Malgré le rappel de ces aides et les rappels sur document ou par téléphone, la permanente ne pénalise pas l'enfant de partir si le paiement n'est pas en ordre le jour du départ. Dans certains cas, un acompte, même symbolique (de 5 euros), est réclamé. Le trésorier et la coordinatrice restent sensibles aux situations familiales en détresse financière.

Organisation des repas et des collations

Les repas se veulent équilibrés et, si possible, avec un potage par jour. Une fois par jour, les enfants reçoivent également un fruit en guise de collation ou de dessert. Les produits frais sont privilégiés dans les achats sur place (en hypermarché ou parfois sur le marché). L'équipe intendance prend également le soin de respecter les régimes alimentaires de chacun ainsi que les éventuelles allergies.

Chaque repas est un moment privilégié en grand groupe et tout le monde attend d'être servi pour commencer à manger. Avant de manger, il est rappelé aux enfants d'aller aux toilettes et de se laver les mains.

Un goûter est prévu tous les jours vers 16h.

La gestion de la santé

Une fiche médicale est remplie au préalable avec le parent/ tuteur : nom du médecin traitant, maladies ou troubles reconnus, allergies, médicaments éventuels, fragilité au soleil, ...

Sur place, un référent médical est désigné, cela est généralement le chef de camp. Il gère la tenue de la pharmacie (la prise des médicaments selon la posologie indiquée par le médecin traitant de la famille, application d'une pommade), soigne les « bosses et bobos » durant le camp, s'occupe de la visite éventuelle d'un médecin ou des déclarations médicales en cas d'accident.

Attention : toute administration de médicaments doit être soumise à une prescription médicale !

En cas d'urgence et d'administrations de soins, le référent médical (chef de camps) est autorisé à administrer les premiers secours. Toutefois, l'appel du service des urgences ou du médecin de référence sur place reste la priorité.

Les dispositions relatives au droit à l'image

Le dossier d'inscription comprend l'autorisation parentale suivante : « Dans le cadre de notre travail aux C.S.A., nous sommes amenés à prendre des photos des enfants ou plus rarement à être filmés. Cela a pour but de valoriser les enfants et les animations auxquelles ils participent. Les photos sont susceptibles d'être affichées dans nos locaux, montrées dans un montage ou encore transmises à un opérateur de formations, la presse régionale ou locale (Védia, un journal...). Elles ne seront ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Etes-vous d'accord que l'on photographie ou que l'on filme votre enfant ? OUI-NON + Remarque »

Les assurances souscrites par le Pouvoir Organisateur

L'asbl C.S.A. souscrit une assurance globale couvrant les accidents corporels pour les enfants inscrits aux séjours C.S.A., pour les animateurs ainsi que leur responsabilité civile. Chacun est couvert durant les activités C.S.A. et sur le trajet entre l'association et le domicile.

Les C.S.A. n'ont pas souscrit d'assurance couvrant les dommages causés aux objets des enfants et des animateurs (GSM, lunettes, valise, vêtements, ...).